

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal sont convoqués à la séance qui aura lieu le jeudi 9 septembre 2021 à 19 heures 00, Salle Jean Jaurès.

ORDRE DU JOUR

- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 JUILLET 2021
- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE : ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

URBANISME

Point 1 - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT AUTORISATION DE TRAVAUX

Point 2 - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN ERP PUBLIC

FINANCES

Point 3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Point 4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Point 5 - LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE LA BASE IMPOSABLE A LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES DES LOGEMENTS NEUFS ET ADDITIONS DE CONSTRUCTIONS

RESSOURCES HUMAINES

Point 6 - MISE A DISPOSITION DE PLUSIEURS AGENTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE L'EHPAD

Point 7 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Point 8 - ACTIVITÉ ACCESSOIRE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les dossiers concernant ces points peuvent être consultés aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie (le lundi de 13h à 19h et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30) à la Direction Générale des Services.

Baillargues, le 03 septembre 2021.

Le Maire de Baillargues,
Jean-Luc MEISSONNIER

